

Guide de gestion des

# déchets ménagers



janvier 2026



**Noble —  
Contrée**  
COMMUNE

# Principes de base

**Un déchet non recyclable qui passe dans un sac de 35 litres doit aller dans un sac taxé.**

## Déchetteries

Les déchetteries des Hartes à Miège et de Cratogne à Venthône sont ouvertes à tous les citoyens de la commune de Noble-Contrée.

## Déchets de nourriture

Les déchets alimentaires crus, les épluchures et le marc de café peuvent être utilisés dans un compost privé, amenés aux déchetteries ou dans les composts de quartier. Les restes de repas cuits et crus et les produits laitiers peuvent être amenés aux déchetteries et aux écopoints GastroVert.

Une carte d'accès au système GastroVert peut être obtenue gratuitement au guichet d'accueil de la Commune.



## Cartons

Vous pouvez déposer vos cartons à la déchetterie de manière simple, rapide et en grande quantité. Cette infrastructure est mieux adaptée que les mols à papiers situés dans les écopoints.

## Rapportez un maximum dans les commerces

En rapportant les matières recyclables dans les commerces, vous contribuez à réduire les coûts de gestion aux déchetteries. Les commerces disposent déjà d'une logistique circulaire qui diminue notamment les transports à vide.

## Appareils électroniques

Les commerces sont obligés de reprendre les appareils. Selon l'art. 4 de l'OREA (Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques), les commerçants sont tenus de reprendre gratuitement les types d'appareils qu'ils proposent dans leur assortiment.

## Mesures sociales

A la naissance d'un enfant, la commune remet gratuitement à la famille 100 sacs de 35 litres.

Pour les personnes qui, en raison de leur état de santé ou d'un handicap, utilisent tous les jours et de manière durable des protections contre l'incontinence ou tout autre dispositif sanitaire produisant un volume important de déchets, la commune remettra gratuitement un lot de 50 sacs de 35 litres par année (contre attestation fournie par le CMS).

## Quantités aux déchetteries

Il est accepté, dans nos déchetteries, 1 m<sup>3</sup> de déchets inertes par semaine et par usager. Pour les autres types de déchets, il n'y a pas de limite de quantité. Toutefois, les quantités amenées doivent correspondre à l'usage normal d'un ménage.

## Situations exceptionnelles

En prévision d'une forte utilisation de la déchetterie par un particulier liée à une situation exceptionnelle (décès, dégâts importants, travaux d'une PPE, etc.), le citoyen de Noble-Contrée doit aviser au préalable RETRIPA SA de sa future venue au 079 328 33 51.

## Système d'accès

Afin de réduire le « tourisme des déchets », les entrées de nos déchetteries sont dorénavant équipées de barrières amovibles. Tous les ménages inscrits sur la commune de Noble-Contrée disposent d'une carte (non transmissible) permettant l'accès aux déchetteries de Miège et de Venthône.

## Plastique des ménages

Les plastiques des ménages peuvent désormais être valorisés par le biais de la filière LEO. L'achat des sacs est possible à l'Edelweiss Market à Venthône et à la Migros VOI à Veyras. Plus d'informations sous : [www.leo-recycle.ch](http://www.leo-recycle.ch)

## Ressourceries

Nos déchetteries possèdent désormais 2 ressourceries qui permettent aux citoyens de déposer des objets en bon état qui pourraient servir à d'autres personnes. Merci de se référer aux indications de l'agent de déchetterie.



## Déchets à mettre dans le sac taxé

### Sac d'aspirateur

Pour éviter de diffuser de la poussière dans la pièce au moment du changement de sac, pensez à bien refermer le trou avec la languette de carton prévue à cet effet. On peut aussi y ajouter un morceau de ruban adhésif.

### Ampoule ordinaire

Composée de métaux et de verre, elle peut aller sans problème à la poubelle - contrairement aux ampoules économes (fluocompactes) et aux tubes lumineux (néons), qui contiennent de l'électronique, des gaz et des poudres fluorescentes toxiques. Les ampoules LED ne doivent pas aller à la poubelle.

Trier ?  
C'est pas  
sorcier !

### Enveloppe pour photo

Malgré les apparences, ces enveloppes sont le plus souvent en plastique. Et le plastique est très malvenu dans le papier et le carton de récupération, car il nuit au recyclage.

### Papier et carton souillés

S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier (mais pas les emballages de surgelés).

### Chiffons souillés et vieilles chaussures

Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des containers de récupération. Mais s'ils sont souillés (graisse, peinture, etc.), leur place est dans ce sac.

### Litière du chat

Surtout pas dans les WC : les grains se décomposent dans les canalisations et les bouchent. La plupart des installations de compostage préfèrent ne pas les avoir non plus (pour des raisons techniques).

### Déchets composites

Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un « déchet composite ». Ce mélange empêche pour l'instant le recyclage.

# Chaque déchet à sa place

|  Type de déchets   |  Collecte |  Bon à savoir               |
|---|--|--|
|  <b>Ordures ménagères</b><br><i>Déchets urbains incinérables</i>   | Ecopoints  | Concernent tous les déchets non valorisables   |
|  <b>Sagex (PSE)</b>  | Déchetteries   | Ne concernent pas les chips d'emballage et les emballages de nourriture  |
|  <b>Papier et carton</b><br><i>Emballages en carton, journaux, revues, livres de poche</i>                                   | Ecopoints<br>Déchetteries  | Privilégions les déchetteries qui possèdent des compacteurs  |
|  <b>Textiles et chaussures</b><br><i>Vêtements, chaussures propres, peluches</i>   | Déchetteries   | Pensons aux vides-dressings ou vente-échanges locaux   |
|  <b>Ferrailles et fer blanc</b><br><i>Tous types de métaux, boîtes de conserve</i>   | Ecopoints<br>Déchetteries  | Pensons à aplatir les boîtes de conserve pour en diminuer le volume  |
|  <b>PET</b><br><i>Bouteilles de boisson PET munies du logo</i>   | Ecopoints<br>Déchetteries<br>Commerces   | Evitons le plastique à usage unique  |
|  <b>Plastiques</b><br><i>Bouteilles de lait, shampoing, lessive</i>  | Commerces<br>Sacs LEO  | Evitons le plastique à usage unique  |
|  <b>Aluminium</b><br><i>Canettes en alu, papier d'alu, barquettes</i>   | Commerces<br>Déchetteries  | Privilégions les contenants réutilisables  |
|  <b>Capsules en aluminium</b><br><i>Capsules Nespresso, Spécial T</i>  | Commerces<br>Déchetteries  | Les autres capsules vont dans les ordures ménagères  |
|  <b>Piles</b><br><i>Accumulateurs, piles, batteries</i>  | Commerces<br>Déchetteries  | Merci de signaler un accu endommagé à l'agent de déchetterie : danger d'incendie                               |
|  <b>Appareils</b><br><i>Tous les appareils électriques, électroniques, jouets à piles</i>                                  | Commerces<br>Déchetteries  | Privilégions la réparation au nouvel achat   |
|  <b>Lampes et luminaires</b><br><i> Tubes fluorescents, ampoules à économie d'énergie, LED</i>                             | Commerces<br>Déchetteries  | Les ampoules incandescentes vont dans les sacs taxés   |
|  <b>Verre</b><br><i>Verre d'emballage, bouteilles, pots de confiture</i>   | Commerces<br>Déchetteries  | Attention aux horaires de dépose dans les écopoints  |
|  <b>Encombrants</b><br><i>Déchets trop grands pour un sac de 35 litres</i>   | Déchetteries   | Les petits déchets qui passent dans un sac 35 litres ne doivent pas être déposés dans la benne « encombrants » |
|  <b>Bois propres</b><br><i>Meubles en bois, planches, panneaux agglomérés</i>  | Déchetteries   | Ne concernent pas les cep, sarments et souches   |
|  <b>Inertes</b><br><i>Verres plats, vaisselle, porcelaine, verres, vases, pierres, etc.</i>                                | Déchetteries   | Le plâtre, le béton ou l'enrobé ne sont pas acceptés (doivent aller dans une DCMI)                             |
|  <b>Déchets verts, composts</b><br><i>Pelouse, branches, feuilles, épluchures, déchets alimentaires crus, marc de café</i> | Déchetteries   | Privilégions le broyage et la tonte type « mulching »  |
|  <b>Déchets alimentaires</b><br><i>Restes de repas, produits laitiers</i>  | GastroVert (écopoints et déchetteries)   | Privilégions le compostage local   |
|  <b>Cep, sarments, souches</b>   | Déchetteries   | Contre paiement : CHF 120.- / m <sup>3</sup>   |
|  <b>Huiles</b><br><i>Huiles alimentaires et huiles minérales</i>   | Déchetteries   | Ne pas mélanger les deux types d'huiles  |
|  <b>Pneus de voiture</b><br><i>Avec ou sans jante</i>  | Déchetteries   | Contre paiement : CHF 6.- / pièce sans jante, CHF 10.- / pièce avec la jante                                   |

# Ecopoints et poubelles publiques

## Les écopoints

Les écopoints permettent aux citoyens de trier de manière régulière leurs déchets valorisables.

Voici quelques bonnes pratiques pour optimiser le tri et la valorisation :

- enlever les parties « plastiques » des cartons ;
- plier les cartons afin qu'ils prennent moins de place ou privilégiez les déchetteries qui possèdent des compacteurs ;
- écraser les bouteilles en PET.

Les écopoints se trouvent toutefois proches des habitations et provoquent des nuisances pour les voisins. Afin de respecter la tranquillité de ces derniers, voici quelques bons comportements à adopter :

- **respecter les horaires de dépôt :**
  - verre : dépôt interdit de 19h00 à 07h00 ainsi que les dimanches et jours fériés ;
  - autres déchets : dépôt interdit de 22h00 à 07h00.

- **éviter les bruits indirects et inutiles** (moteur allumé, claquement des couvercles, du coffre et des portières, musique).

De plus, nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des déchets en dehors des containers et moloks prévus à cet effet (même s'ils sont pleins) sous peine d'amende.

Les écopoints font l'objet d'une surveillance de notre police.

## Les poubelles publiques

Nous rappelons également que les poubelles publiques ne sont pas destinées à accueillir des ordures ménagères mais sont réservées aux petits déchets occasionnés lors de déplacements. Là encore, le temps gagné par les employés des travaux publics serait dévolu à d'autres missions.

### AUX ÉCOPOINTS, DU RESPECT POUR LES VOISINS



**VERRES**  
**DÉPÔT INTERDIT**  
DE 19H00 À 7H00  
+  
DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS



**AUTRES  
DÉCHETS**  
**DÉPÔT INTERDIT**  
DE 22H00 À 7H00



# Les déchetteries

La Commune possède deux déchetteries qui permettent également de trier et de valoriser les déchets. Voici quelques bonnes pratiques qui permettent à chacun de profiter au mieux de ces infrastructures :

- contrôler d'être en possession de la carte d'accès avant son déplacement ;
- respecter le sens de circulation prévu ;
- respecter les consignes des collaborateurs qui y travaillent ;
- éviter un trajet à la déchetterie pour y déposer 2 bouteilles de PET.

Quelques règles importantes quant à l'optimisation et le fonctionnement de ces infrastructures publiques :

## Entreprises

Les déchets provenant de l'activité d'entreprises ne sont pas admis dans les déchetteries communales comme le stipule le règlement communal sur la gestion des déchets. Les entreprises doivent posséder leur propre filière d'évacuation des déchets.

## Encombrants

La benne des « encombrants » est réservée aux déchets non valorisables qui sont volumineux. « Un déchet non recyclable qui passe dans un sac de 35 litres doit aller dans un sac taxé ». Cette formule résume bien le principe du pollueur-payeur.

**Un déchet non recyclable qui passe dans un sac de 35 litres doit aller dans un sac taxé.**

# Horaires des déchetteries

## Miège

déchetterie des Hartes

### Été

1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

Ma au ve 15 h 00 - 19 h 00

Sa 09 h 00 - 12 h 00

13 h 00 - 17 h 00

### Hiver

1<sup>er</sup> nov. au 28-29 février

Me, ve 16 h 00 - 18 h 00

Sa 09 h 00 - 12 h 00

13 h 00 - 17 h 00

## Venthône

déchetterie de Cratogne

### Été

1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

Me 15 h 00 - 19 h 00

Sa 09 h 00 - 12 h 00

13 h 00 - 17 h 00

### Hiver

1<sup>er</sup> nov. au 28-29 février

Me 16 h 00 - 18 h 00

Sa 09 h 00 - 12 h 00

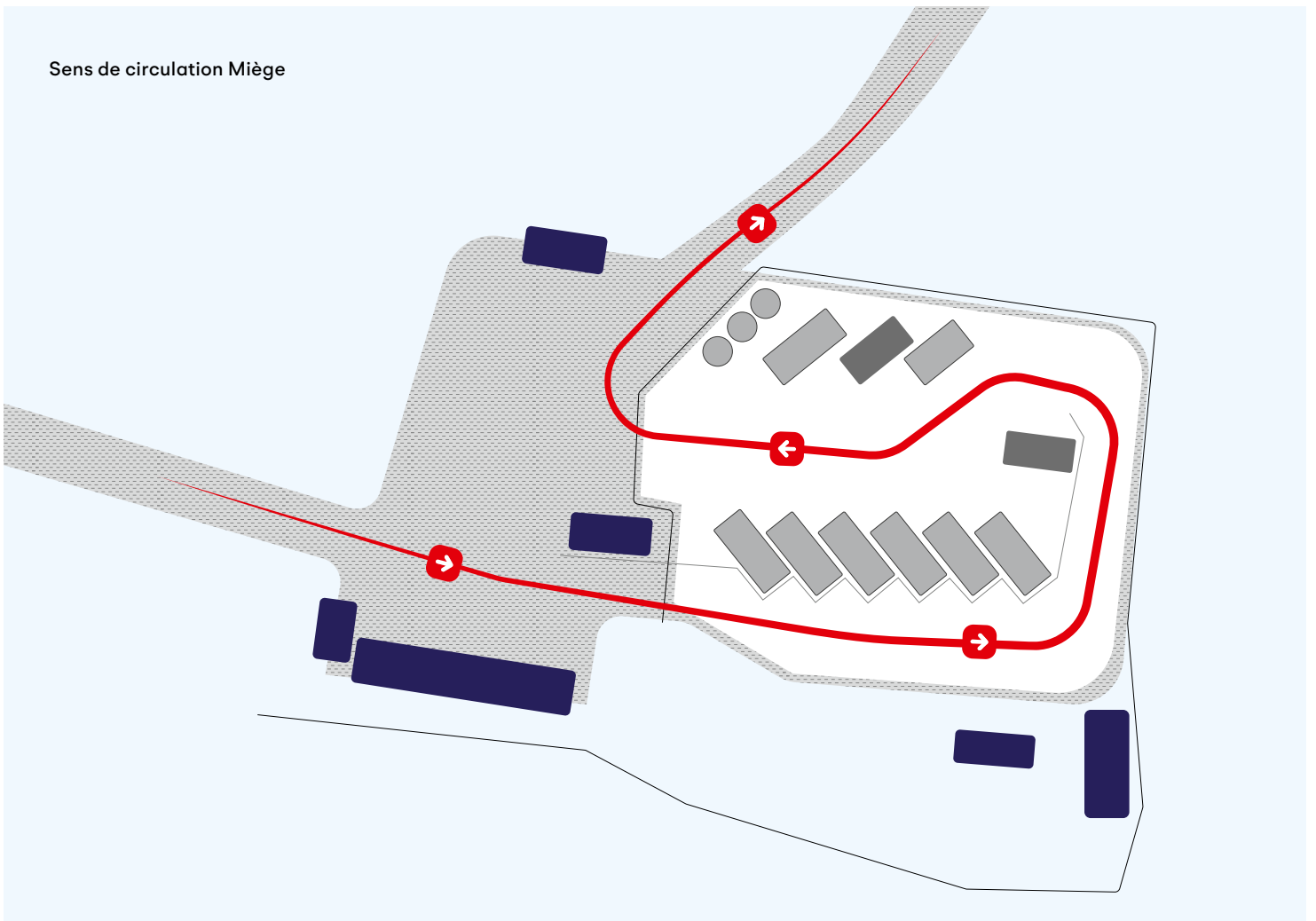
Accessible uniquement pour les habitants de Veyras (jusqu'à nouvel avis) :

## Sierre

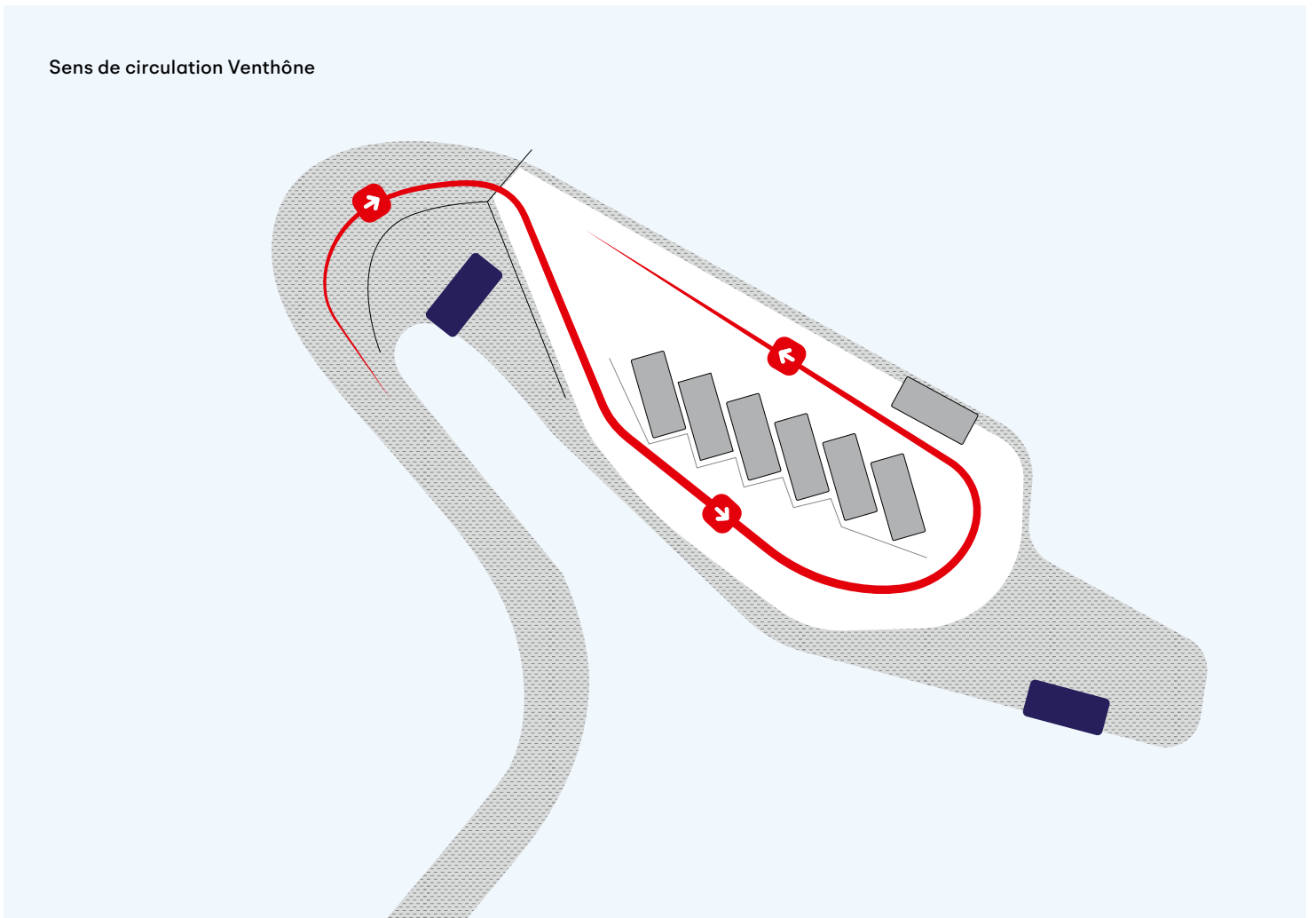
déchetterie de Chétroz

Les horaires d'ouverture et informations utiles sont disponibles sur [www.sierre.ch](http://www.sierre.ch)

Sens de circulation Miège



Sens de circulation Venthône





**Le déchet le plus facile  
à éliminer est celui que  
l'on n'a pas produit.**

Nous remercions chaleureusement  
les citoyen-ne-s de Noble-Contrée :

- pour le suivi de ces règles ;
- pour une gestion des déchets  
raisonnée ;
- pour le respect du travail des  
employés des travaux publics ;
- pour leur contribution à une  
commune propre et agréable.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur  
le site [noble-contree.ch](http://noble-contree.ch), rubrique *Vie local > Déve-  
loppement > Gestion des déchets*. Le règlement des  
déchets est disponible à la rubrique *Administration >  
Règlements communaux > Gestion des déchets*.

Conformément au règlement communal, les contre-  
venants sont amendables.

Pour toute information complémentaire, veuillez  
vous adresser à l'administration communale de  
Noble-Contrée au 027 564 63 00, par mail à  
[administration@noble-contree.ch](mailto:administration@noble-contree.ch) ou consulter les  
sites spécialisés suivants :

- **Taxe au sac Valais romand**  
[www.trier-pas-sorcier.ch](http://www.trier-pas-sorcier.ch)
- **Enevi**  
[www.enevi.ch](http://www.enevi.ch)
- **Faïtière des organisations de recyclage**  
[www.swissrecycling.ch](http://www.swissrecycling.ch)
- **Plastiques des ménages**  
[www.leo-recycle.ch](http://www.leo-recycle.ch)



Commune de Noble-Contrée  
Avenue St-François 6  
3968 Veyras

027 564 63 00  
[administration@noble-contree.ch](mailto:administration@noble-contree.ch)  
[noble-contree.ch](http://noble-contree.ch)

 [@noblecontree](https://www.facebook.com/noblecontree)  
 [@noblecontree](https://www.instagram.com/noblecontree)  
 [Commune de Noble-Contrée](https://www.linkedin.com/company/commune-de-noble-contree)